

Tensions prévues entre distributeurs et producteurs

02/10/2019 | Terre-net Média

Les négociations commerciales entre distributeurs, agriculteurs et industriels, qui se tiennent traditionnellement de la mi-octobre jusqu'à fin février, avaient été compliquées l'an dernier par le vote de la loi Alimentation. Elles s'annoncent encore tendues cette année, malgré des efforts de part et d'autres.



Pour le secteur du lait, les distributeurs ont mis en place des contrats tripartites. (©Pixabay)

Réunis mercredi lors d'une conférence organisée par le magazine spécialisé LSA, les acteurs de ces négociations annuelles, qui « s'ouvrent dans un contexte difficile pour les consommateurs comme pour l'ensemble de la filière » selon le secrétaire général de Carrefour, Laurent Vallée, ont démontré une fois encore qu'ils avaient du mal à s'entendre.

« 2020 sera une année charnière pour les négociations commerciales, personne ne le contestera », a lancé en introduction l'avocat Jean-Christophe Le Grall, spécialisé dans le droit de la concurrence, de la distribution et de la consommation, en mettant en avant la nécessité d'« une plus grande contractualisation », filière par filière, pour aller vers plus d'apaisement.

Cette méthode, voulue l'an dernier par le président Macron, « doit irriguer toute la relation, de la production à la distribution, en passant par la transformation », a-t-il insisté. Or, elle n'est pas encore la norme, même si nombre de distributeurs ont mis en place des contrats tripartites, notamment dans le lait, permettant en théorie de mieux prendre en compte les **coûts de production des éleveurs**.

« Non, nous ne sommes pas en année charnière mais en année II », a répliqué Richard Girardot, le président de l'Ania (industries alimentaires), qui a pour sa part vivement critiqué les promotions tous azimuts que les distributeurs ont poursuivies, malgré leur encadrement par la loi, estimant qu'il fallait des sanctions, évoquant la nécessité de « désintoxiquer les consommateurs »..

II

#LsaStratCo "Il y avait un esprit dans la loi #Egalim. Certains l'ont compris mais on voit encore des promotions incroyables. C'est bête mais oui, il faut des sanctions." Richard Girardot, patron de l'Ania pic.twitter.com/uCAJLKfyQZ

— LSA Commerce & Conso (@LSAconsommation) October 2, 2019

Huit mois après l'entrée en vigueur de la loi Egalim, une étude du cabinet Nieslen a pourtant fait émerger la « fin de la déflation, un poids promotionnel repassé en deçà de 20 % des ventes, et des marques de distributeurs (MDD) favorisées dans les rayons et les prospectus ».

« Nous voulons entrer dans la co-construction avec nos fournisseurs et mener ces négociations dans un souci de discernement avec les PME/TPE : nous accepterons par exemple les hausses du prix du porc », a pour sa part annoncé Jean-Denis Deweine, le directeur général d'Auchan Retail. Mais « la **compétitivité prix** restera un impératif chez Auchan », tout en précisant qu'il resterait « attentif à une **juste rémunération des agriculteurs** ».

Un vœu pieu qui a eu tendance à crispier Christiane Lambert, la présidente de la FNSEA, qui a rappelé combien la loi Alimentation avait apporté « énormément d'espoir » chez les agriculteurs. « Soyons clairs : sur le secteur laitier, il y a eu des avancées et je les salue », a-t-elle souligné. « En revanche, du côté des MDD (marques distributeurs), Christiane Lambert a déploré que, malgré la montée en gamme de ces produits, les prix aient baissé : « les producteurs ont l'impression d'avoir été trompés et on ne pourra être déçus deux ans de suite », a-t-elle lancé.

II

« Les #EGA auront mis en exergue le constat affligeant de la destruction de valeur ds la filière alimentaire. Pr les prochaines négociations commerciales, la loi #egalim sera pleinement en vigueur et les dérapages constatés auparavant ne seront plus possibles » @LSAconsommation pic.twitter.com/Psjx3dr6KO

— La FNSEA (@FNSEA) October 2, 2019

La dirigeante syndicale a cependant apprécié « la sensibilisation de l'opinion » qu'a induite la loi, soulignant l'importance de « la pédagogie de l'achat responsable chez le consommateur ».

Votée l'an dernier, la loi Egalim doit permettre de sortir d'un effet domino intenable : la **guerre des prix** entre les quatre grands de la distribution en

France les pousse à réclamer des tarifs toujours plus bas auprès de leurs fournisseurs de l'industrie agroalimentaire, qui eux-même achètent à leur tour le moins cher possible la matière première agricole auprès des paysans, en bout de chaîne.

Revenant sur le rapport parlementaire publié la semaine dernière sur [les pratiques de la grande distribution dans ses relations commerciales avec ses fournisseurs](#), Jean-Denis Deweine a enfin déploré que la quarantaine de mesures proposées semblaient « un peu fades » au regard des échanges tenus lors des auditions. Selon ce rapport, la guerre des prix dans la distribution « fragilise le socle productif », est « économiquement destructrice de valeur », et n'est en définitive « pas toujours l'amie de consommateur ». « Ce dont nous avons besoin de la part des pouvoirs publics, a estimé le dirigeant d'Auchan, c'est de stabilité réglementaire afin de nous occuper des "vrais" sujets ». Une opinion partagée par Laurent Vallée, pour qui « il faut bien sûr prolonger cette loi au-delà de ses deux ans » d'expérimentation.